

DECRET N° 2011-386 DU 28 MAI 2011

portant approbation du Programme d'Emploi
du « Fonds Spécial Investissement / Loterie
Nationale du Bénin » pour l'année 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 2006 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2010 -350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 13 avril 2011.

DECRETE :

Article 1^{er}.- Est adopté, pour l'année 2010, le Programme d'Emploi du « Fonds Spécial Investissement / Loterie Nationale du Bénin » institué en vertu de l'article 3 du décret n° 89-165 du 08 mai 1989 portant approbation des Statuts de la Loterie Nationale du Bénin.

Article 2.- Le programme, d'un montant total de **deux cent trente quatre millions trente et un mille neuf cent soixante et un (234.031.961)** francs CFA, sera financé par prélèvement sur le « Fonds Spécial Investissement/L.N.B.»

Il se présente comme suit :

N° ORDRE	PROJETS	BENEFICIAIRES	COUTS (FCFA)
1	Achèvement du centre de jeunes et loisirs de Porto-Novo	Municipalité de Porto-Novo	30.000.000
2	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du stade de Grand-Popo • Réfection de module de trois (3) classes à Atchankanmè (Kpomassè) 	Municipalité de Grand-Popo	20.000.000
		Commune de Kpomassè	10.000.000
3	Construction d'une maison d'animation socio-culturelle à Houègbo (Toffo)	Commune de Toffo	35.000.000
4	Renouvellement des équipements au centre de dialyse	CNHU Hubert Koutoukou MAGA	25.000.000
5	Contribution au Fonds d'Aide aux Initiatives Locales (FAIL)	ONG et Associations	10.000.000
6	Contribution au Fonds pour la gratuité de la césarienne	Trésor Public	70.000.000
7	Solidarité de la Loterie Nationale du Bénin envers le peuple d'HAITI suite à la catastrophe du 12 janvier 2010	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration et des Béninois de l'Extérieur	5.000.000
8	Contribution au Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS)	Ministère de la Jeunesse des Sports, et des Loisirs	15.000.000
9	Contribution au Fonds pour la Promotion de l'excellence	Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques	7.000.000
10	Suivi des projets	Direction Générale de la Loterie Nationale du Bénin	7.031.961
TOTAL GENERAL			234.031.961

Article 3.- Les projets de construction d'infrastructures figurant au programme d'emploi du « Fonds Spécial Investissement/L.N.B.» sont inscrits au Programme d'Investissements Publics (P.I.P.) de l'année 2010.

Article 4.- Les crédits destinés au financement des infrastructures ou équipements énumérés à l'article 2, qui auraient obtenu un autre financement, seront transférés sur décision de la Loterie Nationale du Bénin, à un autre projet d'utilité publique au profit de la même collectivité, et ce, conformément aux dispositions régissant le Fonds Spécial Investissements de la Loterie Nationale du Bénin.

Article 5.- Tout financement dont la consommation n'aura pas démarré dans un délai d'un an à compter de la date de signature du présent décret sera annulé.

Article 6.- Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 LNB 2
JO 1.- 1-*ay*

